

Réunion du Conseil Municipal du 25 avril 2020 en visioconférence

Début de réunion à 11h00.

Présents : MM Milet, de Vallavieille, Lesseline, Mme Gournay, Mr Férey, Mme Rolland, Mr Martin, Mme Plaisance, MM Leconte, Jamet, Vasche.

Absents : Mr Harel, Mme Letourneur

1 Réunion de l'assemblée à distance

Après avoir procédé à un appel nominatif des membres du conseil municipal permettant de vérifier la bonne réception vidéo et audio de chacune des parties, Monsieur le Maire explique que vu l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 et la période sanitaire actuelle, il n'est possible au conseil municipal de se réunir que par la visioconférence. De ce fait et pour acter l'ensemble des décisions de cette réunion, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de valider la technologie utilisée ce jour c'est-à-dire Gotomeeting et de procéder aux différents votes par un appel nominal.

2 Projet ancienne poste

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à une réunion précédente, une nouvelle estimation des travaux pour le réaménagement de l'ancienne poste a été demandée à Monsieur Boscher. Les coûts n'ayant pas suffisamment baissés et considérant la conjoncture actuelle, Monsieur le Maire demande aux participants de se positionner sur l'opportunité de poursuivre la démarche engagée. Les conseillers, considérant que l'enveloppe des travaux serait trop importante (coût estimé environ 700 000€ TTC), que le loyer fixé par la commune serait trop élevé pour le locataire, votent à l'unanimité l'abandon du projet et acceptent le versement de l'indemnité de résiliation de contrat à Monsieur Boscher d'un montant de 1049.62€ TTC.

Suite à cette décision, Monsieur le Maire contactera Monsieur Kaci dans les prochains jours.

3 Etude aménagement Utah

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs modifications du projet ont été demandées pour faire baisser les coûts mais que le projet reste aux environs d'un million d'euros. A ce jour, les démarches administratives pour un tel dossier étant très longues et très compliquées, le permis d'aménagement a été déposé sans que cela ne puisse présager de la suite. Il est important de noter qu'aucun engagement définitif n'est pris à ce jour.

4 Etude d'impact

Monsieur le Maire rappelle que l'étude d'impact a été demandée par l'administration pour permettre à la commune de procéder au rechargement en sable à Utah. Le coût de cette étude est de 70 000€ et même si elle semble indispensable, Monsieur le Maire laisse la prochaine municipalité statuer sur ce sujet lors d'une prochaine réunion. Monsieur le Maire ayant réalisé des photographies hier à Utah, il montre à l'aide de la caméra une photo pour que chacun puisse voir la dune qui s'est formée derrière les ganivelles et la perte de sable au niveau du premier poteau qui à ce jour est découvert d'environ 1 mètre.

5 Masques

Monsieur le Maire donne les informations qu'il a, à ce jour, et qui peuvent évoluer quotidiennement selon les directives du gouvernement. Monsieur le Maire explique donc qu'il a commandé des masques par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin au prix de 0.60 cts € HT. Ces masques chirurgicaux jetables sont destinés au personnel communal, aux instituteurs (-rices), et aux enfants des écoles.

Conformément aux annonces faites, le Conseil Départemental de la Manche en partenariat avec les Communautés de Communes, a commandé des masques en tissu pour la population à raison d'un masque par habitant. Une distribution sera prochainement organisée.

Il est proposé par les conseillers que le Club de l'Age d'Or soit sollicité pour la fabrication de masques complémentaires. La commune pourra fournir le tissu et le club pourra vendre ces masques réalisés. Monsieur le Maire précise que Mlle Luthi-Maire a également proposé ses services à la mairie. Il est donc décidé de contacter ces personnes dans les prochains jours.

6 Personnel Communal

- Le tableau des effectifs d'une collectivité doit être mis à jour régulièrement en fonction des vacances de poste. Il est donc proposé aux conseillers municipaux de prendre une délibération actant le tableau de notre commune. Le conseil municipal vote cette décision à l'unanimité.
- Musée : Monsieur le Maire rappelle que 4 agents ont demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles au cours de l'année 2019. Le 1^{er} mai prochain, Madame Poisson réintègrera le musée au poste de chargée de communication. Monsieur le Maire ajoute que Madame Diaz et Monsieur Ledan dit Guiomar ont demandé à réintégrer le musée à compter du 1^{er} juillet 2020. Considérant le contexte actuel et le remplacement des agents qui a été nécessaire au moment de leurs départs, la commune souhaite étudier toutes les possibilités qui s'offrent à elle avant de prendre la moindre décision. Monsieur le Maire ajoute que le Directeur du Musée a été conforté dans ses fonctions et qu'il ne sera pas possible à Madame Diaz de reprendre son poste précédent. Il est précisé aux conseillers qu'un fonctionnaire est titulaire de son grade (agent du patrimoine par exemple) mais pas de son poste et donc il peut être affecté à une autre tâche dans la mesure où ce travail correspond bien à la filière de l'agent (filiale culturelle pour une personne travaillant au musée par exemple).
- Convention centre de gestion : Monsieur le Maire explique que pour les dossiers de demande de réintégration, le centre de gestion peut aider la commune pour le calcul de l'indemnité chômage à verser à chaque agent en cas de maintien en position de disponibilité ainsi que pour le suivi de chaque dossier. Cette aide ponctuelle représente un coût de 150€ par agent. Le conseil municipal, considérant qu'il est plus prudent d'avoir toutes les informations avant une prise de décision, accepte à l'unanimité, de signer une convention avec le centre de gestion de la Manche.
- Monsieur Lesseline demande si la commune peut bénéficier du chômage partiel pour son personnel, Monsieur le Maire lui répond que nos agents étant employés par une collectivité publique, cette disposition ne s'applique pas pour eux.

7 Monument The Lone Sailor

Un monument a été récemment offert au musée par les Américains en l'honneur de la Marine. Il est nécessaire de procéder à son dédouanement et à son intégration dans l'inventaire de la commune. Pour régulariser la situation administrative de ce monument, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce don, accepte de l'intégrer à l'inventaire communal, et accepte la décision modificative budgétaire pour un montant de 33 740€.

8 Devis Faucheuse Débroussailleuse

Monsieur le Maire indique que deux devis sont parvenus à la mairie pour le remplacement de la faucheuse débroussailleuse de la commune. Le devis de Sonormat est de 26 400€ HT et celui de Claas est de 22 300€ HT. Après avoir entendu les explications de Monsieur Lesseline et de Monsieur Jamet, il est décidé d'ajourner la décision et d'effectuer une étude complète pour le coût d'une prestation de service pour ce type de travaux. Monsieur Jamet présentera une étude chiffrée au prochain conseil pour permettre la comparaison.

9 Questions diverses

Cérémonies : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dépôt de gerbe aura lieu le vendredi 8 mai à 12h00 en présence uniquement du Président des Anciens Combattants, d'un porte-drapeau et des membres du conseil municipal. Pour le 6 juin, un dépôt de gerbes aura lieu au monument fédéral ainsi qu'au monument Danois avec un minimum de personnes et selon les directives de la Préfecture. Madame Plaisance propose de faire sonner les cloches de l'église à 18h44 pour s'allier à l'opération « les Cloches de la Liberté ». Dans le contexte actuel, et afin de suivre les directives gouvernementales, Il est bien précisé que le camp organisé autour de l'église, la bourse militaire ainsi que la marche organisés par l'association du club du souvenir militaire ne seront pas autorisés. L'ensemble des manifestations devant être annulées comme dans les autres communes.

Par conséquent, Il est demandé à chaque organisateur de manifestation de se rapprocher des services de la mairie avant d'entamer quelques démarches que ce soient.

Commerces : Monsieur le Maire a pris contact avec les commerçants de la commune pour connaître leur situation face à cette crise sanitaire. Certains sont en difficultés et s'inquiètent pour leur avenir si les cérémonies du 6 juin sont toutes annulées. Monsieur le Maire explique que certains bénéficient des dispositifs d'aides de l'Etat, ou ont accès aux aides que la Région a mis en place en partenariat avec la Communauté de Communes. Chaque entreprise ou commerce obtient les informations par son comptable. 700 entreprises sont en activités sur le secteur de la Communauté de Communes de Carentan et 111 répondent aux conditions pour bénéficier des aides de la Région et de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire précise que la CCBDC investit près de 90 000€ pour apporter son aide aux sociétés qui en ont besoin. Monsieur Férey ajoute que les aides de l'Etat, sont bien des aides sous forme de prêt et qu'il faudra les rembourser tôt ou tard, ce n'est pas un don. Monsieur Millet pense qu'il sera nécessaire de porter attention à notre commerce local et se réjouit du succès rencontré par le vendeur de fruits et légumes le jeudi.

Budget : Monsieur le Maire précise que le musée est bien évidemment toujours fermé et qu'il faut prévoir des recettes divisées par 2 ou 3 pour cette année. Il faut prévoir une perte minimale de 500 000€ et une répercussion certaine sur les investissements futurs.

Ecole : Selon les annonces gouvernementales, l'école réouvrira ses portes le 11 mai et accueillera les enfants de GS – CP – et CM2 à compter du 12 mai. Monsieur le Maire informe le conseil qu'un mot sera adressé dans les prochains jours par mail aux parents pour leur demander une inscription préalable à l'école et à la cantine pour permettre une meilleure anticipation des effectifs et des besoins. Une réunion aura lieu le 4 mai à la communauté de communes pour la mise en place d'un protocole de désinfection des bâtiments et pour les conditions d'accueil des enfants. Il est précisé que l'accès à l'école sera interdit à toutes les personnes extérieures au service. Seuls les enseignants, personnel communal et enfants pourront entrer dans les locaux.

Elections : Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, aucune date n'est connue pour la mise en place du nouveau conseil municipal.

Fin de séance 12h45.